

CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA – 23 NOVEMBRE 2016

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 23 novembre 2016, à 20 h, au lieu ordinaire de séance, et à laquelle:

SOUS LA PRESIDENCE DU PREFET, MONSIEUR YVON SOUCY

SONT PRESENTS LES CONSEILLERS DE COMTE SUIVANTS:

Monsieur Jean Dallaire, préfet suppléant et
maire de Saint-Denis-De La Bouteillerie
Monsieur Rénaud Bernier, maire de Ville de Saint-Pascal
Madame Anita O.-Castonguay, maire de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Monsieur Raymond Chouinard, maire de Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André (arrive à 20 h 40)
Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière
Madame Hélène Laboissonnière, maire de Saint-Onésime-d'Ixworth
Monsieur Daniel Laplante, maire de Saint-Germain
Monsieur Roger Lavoie, maire de Saint-Bruno-de-Kamouraska
Monsieur Roland Leroux, maire de Saint-Joseph-de-Kamouraska
Monsieur Denis Lévesque, maire de Mont-Carmel
Monsieur Gilles Lévesque, maire de Saint-Philippe-de-Néri
Madame Nathalie Lévesque, maire de Saint-Pacôme
Monsieur Rosaire Ouellet, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Monsieur Richard Préfontaine, maire de Kamouraska
Monsieur Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle

EST ABSENTE :

Madame Louise Hémond, maire de Sainte-Hélène-de-Kamouraska

Tous membres du conseil de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents, monsieur Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Maryse Hénault-Tessier, directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et madame Doris Rivard, à titre de secrétaire de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h, le préfet, monsieur Yvon Soucy, vérifie les présences et s'assure du quorum.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR (*Document déposé identifié PT-02 CM2016-11-23*)

404-CM2016

*Il est proposé par monsieur Sylvain Hudon,
appuyé par monsieur Gilles Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour après y avoir ajouté les points suivants :

*32.6 Rencontre avec les représentants de TransCanada
32.7 Mission, vision, valeurs / rencontre élus employés
32.8 Laissez-passer pour le Marché des saveurs du Bas-Saint-Laurent*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE 12 OCTOBRE 2016 (Document déposé identifié PT-03 CM2016-11-23)

405-CM2016

*Il est proposé par monsieur Rénald Bernier,
appuyé par monsieur Richard Préfontaine
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Kamouraska tenue le 12 octobre 2016 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE 26 OCTOBRE 2016 (Document déposé identifié PT-04 CM2016-11-23)

406-CM2016

*Il est proposé par monsieur Daniel Laplante,
appuyé par monsieur Denis Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de Kamouraska tenue le 26 octobre 2016 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE 9 NOVEMBRE 2016 (Document déposé identifié PT-05 CM2016-11-23)

407-CM2016

*Il est proposé par monsieur Jean Dallaire,
appuyé par monsieur Sylvain Hudon
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de Kamouraska tenue le 9 novembre 2016 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET (Document déposé identifié PT-06 CM2016-11-23)

Conséquemment au dépôt du rapport d'activités du préfet, monsieur Yvon Soucy demande aux membres du présent conseil s'ils ont des commentaires à formuler ou des informations complémentaires à fournir. Il est convenu par le présent conseil que l'information contenue dans ce rapport est à leur satisfaction. Monsieur Soucy remercie les élus qui ont accepté de le remplacer à différentes activités au cours des dernières semaines.

7. ADOPTION DU BUDGET DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2017
(Documents déposés identifiés PT-07.1 CM2016-11-23 et PT-07.2 CM2016-11-23)

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, monsieur Yvan Migneault, dépose le projet de budget 2017 en indiquant que celle déposée lors de la rencontre de travail tenue le 16 novembre dernier.

Il est mentionné que le budget déposé a été soumis aux membres du conseil d'administration et que ce dernier en recommande l'adoption. Le budget déposé est équilibré au montant total de 5 337 059 \$, soit une augmentation de 671 556 \$ par rapport à l'année 2016. Cette augmentation est principalement attribuable à :

- L'ajout du montant de 155 000 \$ pour la livraison des programmes d'habitation de la SHQ.
- La création d'un poste budgétaire de 49 863 \$ (dont 12 802 \$ pris dans le surplus accumulé) pour financer la refonte des outils d'urbanisme des municipalités suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé
- L'amortissement prévu en revenus et dépenses pour l'édifice Claude-Bécharde de 172 556 \$
- L'augmentation du montant des redevances sur les ressources naturelles au montant de 74 985 \$
- Les frais de financement en capital et intérêts de l'ÉCB au montant de 73 000 \$
- Un montant additionnel de 47 000 \$ en sécurité incendie afin d'optimiser les radiocommunications entre les casernes et les centres d'appel d'urgence
- Un montant additionnel de 15 000 \$ pour les travaux d'entretien des cours d'eau
- Un montant de 7 000 \$ pour les services professionnels d'accompagnement de la MRC dans la révision de sa politique de gestion du personnel
- Une majoration du poste budgétaire PGMR et gestion des écocentres au montant de 19 000 \$

Les faits saillants du budget 2017 sont présentés par le directeur général lequel mentionne que les quotes-parts augmenteront de 32 510 \$, soit une augmentation équivalente à 1,94%, à répartir entre les 17 municipalités du territoire. Il est mentionné que la richesse foncière totale des municipalités s'est accrue de 89 M\$ par rapport à 2016 alors que la richesse foncière uniformisée totale (celle qui permet d'établir les quote-parts) s'est accrue de 2,72 %.

408-CM2016

Il est unanimement proposé et résolu

QUE le présent conseil adopte le budget pour l'exercice financier 2017 de la MRC de Kamouraska présentant un montant total en revenus et en dépenses de 5 337 059 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. APPROBATION DU BUDGET DE TRANS-APTE POUR L'ANNÉE 2017
(Document déposé identifié PT-08 CM2016-11-23)

Attendu que Trans-apte inc. a déposé son *budget 2017* (offre de service du transport adapté et du transport collectif intégré) auprès du présent conseil;

Attendu que le budget prévoit une contribution financière des municipalités du territoire de la MRC (FDT-volet

rural) à hauteur de 30 000\$ et ce, pour le transport collectif et intégré;

Attendu que le budget adopté par Trans-apte doit faire l'objet d'une approbation par le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE,

409-CM2016

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire,
appuyé par monsieur Raymond Chouinard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil approuve le budget 2017 de Trans-apte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ POUR LE TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2017 (125 000 \$)

Considérant que la MRC de Kamouraska offre les services de transport collectif régional depuis 2002 et qu'elle appuie financièrement Trans-apte inc;

Considérant qu' il est prévu d'effectuer en 2017 plus de 10 000 déplacements;

Considérant que les modalités d'application au *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif, volet 2, transport collectif régional*, prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$ par année;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

Considérant que pour les services de transport, la MRC de Kamouraska prévoit contribuer en 2017 pour une somme à hauteur de 30 000 \$, à laquelle s'ajoutera un montant de 3 200 \$ provenant des municipalités de Sainte-Louise et de Saint-Roch-des-Aulnaies;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 33 000 \$ en 2017 ;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2017 et que les états financiers viendront les appuyer;

Considérant que la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 125 000 \$ pour l'année 2017 ;

410-CM2016

*il est proposé par madame Anita O.-Castonguay,
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE la MRC de Kamouraska demande au MTQ, une contribution financière de base de 125 000 \$, pour le maintien du transport collectif pour l'année 2017;

QUE la MRC de Kamouraska déclare avoir l'intention de réinvestir, le cas échéant, le surplus accumulé de 2016 dans les services de transport collectif régional au cours des années suivantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2017 (219 180 \$)

Considérant que la MRC peut disposer d'une aide financière de 219 180 \$ offerte par le MTQ pour le maintien du transport adapté, lequel montant est prévu aux prévisions budgétaires de Trans-apte pour 2017;

EN CONSÉQUENCE,

411-CM2016

*il est proposé par monsieur Raymond Chouinard,
appuyé par monsieur Denis Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska demande au MTQ, une contribution financière de base de 219 180 \$, pour le maintien du transport adapté pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. APPROBATION DES TRAVAUX EN COURS D'EAU PRÉVUS POUR L'ANNÉE 2017 (Documents déposés identifiés PT-11.1 CM2016-11-23 et PT-11.2 CM2016-11-23)

Madame Maryse Hénault-Tessier, directrice générale adjointe est invitée par le Préfet, monsieur Yvon Soucy, à commenter la liste des interventions en titre. Les principaux faits saillants concernant ces travaux sont soulignés : une vingtaine de kilomètres d'entretien de cours d'eau est prévue cette année, ce qui est similaire aux années précédentes. Il est aussi souligné qu'une dernière phase de restauration de travaux de l'aboteau Saint-Louis/Saint-Denis est planifiée ainsi que certains travaux visant spécifiquement la gestion du castor. Il est aussi précisé que les montants prévus pour les travaux correctifs, ne le sont qu'à titre préventif, dans l'éventualité où des retouches doivent être effectuées dans les cours d'eau entretenus cette année, mais qu'il est à prévoir que la majorité de ces travaux ne seront pas nécessaires.

Attendu qu' qu'en vertu des articles 103 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC a compétence sur les cours d'eau et qu'elle peut réaliser des travaux

permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

Attendu qu' en vertu de la politique de gestion des cours d'eau de la MRC, les travaux en cours d'eau doivent être autorisés par le conseil de la MRC;

Attendu que le présent conseil a pris connaissance de la liste, préalablement déposée sur *conseil sans papier* et identifiée *PT-11.1*, énumérant les interventions dans les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Kamouraska pour l'année 2017; et comprenant les cours d'eau suivants pour les municipalités de :

1) Saint-André

- ✓ Branche Mississipi de la rivière Goudron : entretien sur 1700 m (dossier n°32)
- ✓ Aboiteau St-André Est - phase préliminaire (dossier n° 16 273)
- ✓ Porte n°7 de l'aboteau St-André : stabilisation (dossier n°15292)
- ✓ Rivière Fouquette : Gestion des castors (dossier n°6) 71,81 %
- ✓ Rivière Goudron (dossier n°32) 56,78 % - travaux correctifs

2) Saint-Denis-De La Bouteillerie

- ✓ Branche de la Cédrière du ruisseau Clair : entretien sur 600 m (dossier n°1119)
- ✓ Cours d'eau Rémi-Chamberland : entretien sur 250 m (dossier n° 8876) 3,5 %
- ✓ Ruisseau Clair (dossier n°1119) - travaux correctifs

3) Saint-Alexandre-de-Kamouraska

- ✓ Ruisseau du Petit lac : entretien sur 1900 m (dossier n°9179)
- ✓ Branches 19 et 22 du cours d'eau Turgeon : entretien et aménagement sur 1025 m (dossier n°9985)
- ✓ Rivière Fouquette : Gestion des castors (dossier n°6) 28,19 %
- ✓ Branche 32 du cours d'eau Turgeon (dossier n°9985) –travaux correctifs
- ✓ Branche 31 du cours d'eau Turgeon (dossier n°9985) – travaux correctifs
- ✓ Ruisseau Creux (dossier n°12211) – travaux correctifs

4) Saint-Germain

- ✓ Cours d'eau Chaloult : entretien sur 25 m (dossier n° 7846) 60,48 %
- ✓ Porte n°1 de l'aboteau St-Louis – St-Denis : Stabilisation (dossier n°4310) 76,69 %
- ✓ Rivière Goudron (dossier n°32) 15,27% - travaux correctifs
- ✓ Cours d'eau Charest (dossier n°10 422) – travaux correctifs

5) Sainte-Hélène-de-Kamouraska

- ✓ Branche Castonguay de la rivière Goudron : entretien sur 310 m (dossier n°32)
- ✓ Rivière Fouquette : entretien sur 2550 m (dossier n°6)
- ✓ Cours d'eau du rang 4 : entretien sur 425 m (dossier n° 32)
- ✓ Branche sud du village de la rivière Goudron : entretien sur 2260 m (dossier n°32)
- ✓ Rivière Goudron (dossier n°32) 27,95% - travaux correctifs
- ✓ Branche Léon-Michaud de la rivière Goudron (dossier n°32) 54,55% - travaux correctifs
- ✓ Branche du Pont-de-fer de la rivière Goudron (dossier n°32) 5,10 % - travaux correctifs

6) Rivière-Ouelle

- ✓ Branche Bossé du cours d'eau de la Grève : entretien sur 675 m (dossier n°7721)

- ✓ Porte n°5 de l'aboteau St-Jean – rivière Ouelle – Achat et installation d'une nouvelle porte (dossier n°9812) 65,3 %
- ✓ Branche 2 du cours d'eau Petite Anse (dossier n°446) – travaux correctifs
- ✓ Cours d'eau de la Grève (dossier n°7721) – travaux correctifs

7) Saint-Philippe-de-Néri

- ✓ Cours d'eau Rémi-Chamberland : Entretien sur 250 m (dossier n°8876) 96,5 %
- ✓ Branche Honoré-Dionne du cours d'eau Minville (dossier n°868) – travaux correctifs

8) Sainte-Anne-de-la-Pocatière

- ✓ Branche 15 de la rivière St-Jean : Entretien sur 550 m (dossier n°6345)
- ✓ Cours d'eau Lifa-Rouleau : Entretien sur 575 m (dossier n°8574)

9) Saint-Pascal

- ✓ Branche Léon-Michaud de la rivière Goudron (dossier n°32) 44,08% - travaux correctifs
- ✓ Branche Rivard de la rivière Goudron (dossier n°32) – travaux correctifs
- ✓ Branche 12 de la rivière Kamouraska (dossier n°2901) – travaux correctifs
- ✓ Branche du Pont-de-Fer de la rivière Goudron (dossier n°32) 94,90 % - travaux correctifs
- ✓ Branche Charest du cours d'eau Lévesque (dossier n°8926) – travaux correctifs

10) Kamouraska

- ✓ Cours d'eau Chaloult : Entretien sur 25 m (dossier n°7846) 39,52 %
- ✓ Porte n°1 de l'aboteau St-Louis – St-Denis : Stabilisation (dossier n°4310) 23,31 %
- ✓ Cours d'eau J.B. Raymond : entretien sur 1225 m (dossier n°664)
- ✓ Cours d'eau Drapeau : entretien sur 775 m (dossier n°9022)

11) Saint-Joseph-de-Kamouraska

- ✓ Cours d'eau Pied-des-Côtes : entretien sur 1130 m (dossier n°7960)

12) Saint-Onésime-d'Ixworth

- ✓ Rivière St-Jean - Gestion du castor (dossier n°14368)

13) La Pocatière

- ✓ Porte n°5 de l'aboteau St-Jean – rivière Ouelle – Achat et installation d'une nouvelle porte (dossier n°9812) 34,7 %

EN CONSÉQUENCE,

412-CM2016

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet,
appuyé par madame Anita O.-Castonguay
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le présent conseil autorise la MRC de Kamouraska à procéder aux interventions dans les cours d'eau susmentionnés sur son territoire selon le cadre de l'exercice financier 2017 de la MRC et conformément aux compétences qui lui sont dévolues en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. RÉSOLUTION OCTROYANT LE CONTRAT DE LOCATION DE PELLES HYDRAULIQUES AVEC OPÉRATEURS ET DE CAMIONS À BENNE AVEC CHAUFFEURS POUR LA RÉFECTION DE L'ABOITEAU SAINT-LOUIS — SAINT-DENIS, PHASE 4 (Documents déposés identifiés PT-12.1 CM2016-11-23 et PT-12.2 CM2016-11-23)

Considérant la résolution n° 363-CM2016 de la MRC de Kamouraska autorisant le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location de deux pelles hydrauliques avec opérateurs et de camions à benne avec chauffeurs pour la réfection de l'aboteau Saint-Louis — Saint-Denis, phase 4;

Considérant les invitations écrites à soumissionner lancées en octobre 2016 auprès de trois entrepreneurs pour location susmentionnée;

Considérant le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 14 novembre 2016, préalablement déposé sur le *conseil sans papier*;

Considérant le rapport d'analyse des soumissions reçues et la recommandation datée du 21 novembre 2016 de monsieur Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, d'accepter la soumission conforme de monsieur Thomas Lévesque, au montant total de 63 135,99 \$ incluant les taxes; lequel rapport a été préalablement déposé sur *conseil sans papier*.

EN CONSÉQUENCE,

413-CM2016

*il est proposé par monsieur Sylvain Hudon,
appuyé par madame Nathalie Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska octroie le contrat de location de pelles hydrauliques avec opérateurs et de camions à benne avec chauffeurs pour la réfection de l'aboteau Saint-Louis – Saint-Denis, phase 4, à monsieur Thomas Lévesque, au montant total de 63 135,99 \$ incluant les taxes, le tout conformément au document d'appel d'offres et aux documents de soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE PAR LE PRÉFET DE L'ADDENDA # 1 PORTANT SUR L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (Document déposé identifié PT-13 CM2016-11-23)

Attendu que pour donner suite à l'*Accord de partenariat avec les municipalités*, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire annonce qu'il prolonge l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* jusqu'au 31 mars 2020;

Attendu qu' aux fins de réaliser l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires*, le MAMOT a récemment soumis l'Addenda #1 par lequel il permet à la MRC plusieurs assouplissements, dont notamment de reporter les montants non utilisés d'une année à l'autre jusqu'en 2020 ainsi qu'une année supplémentaire pour dépenser les montants qui auront été engagés avant le 1^{er} avril 2020;

Attendu que ledit Addenda a été porté à l'attention des membres du présent conseil et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

414-CM2016

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet,
appuyé par madame Hélène Laboissonnière
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska autorise le préfet, monsieur Yvon Soucy, à signer l'Addenda # 1 portant sur l'entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. CONFIRMATION DU MAINTIEN DE LA POLITIQUE DU FDT, DU PROGRAMME PEP ET DES PRIORITÉS D' ACTIONS DU FDT POUR L'ANNÉE 2016-2017 (Document déposé identifié PT-14 CM2016-11-23)

Attendu que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est mandaté de l'application du Fonds de développement des territoires (FDT);

Attendu que le gouvernement a identifié la MRC de Kamouraska pour coordonner l'entente de partenariat du Fonds de développement des territoires, laquelle fixe les modalités du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et celles de la MRC;

Attendu que la MRC de Kamouraska a adopté sa politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (2016-2019) par la résolution 085-CM2016;

Attendu que la MRC de Kamouraska a adopté ses priorités annuelles par résolution la 086-CM 2016;

Attendu que la MRC de Kamouraska a adopté sa politique de soutien aux entreprises par la résolution 180-CM2016

Attendu que la MRC de Kamouraska a déposé sur son site Internet la documentation selon les modalités de l'entente MAMOT-MRC.

EN CONSÉQUENCE,

415-CM2016

*il est proposé par monsieur Raymond Chouinard,
appuyé par monsieur Louis-Georges Simard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska adopte et reconduit la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, la Politique portant sur le Programme d'émergence de projets pour les entreprises et reconduit les priorités annuelles du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. De plus, il autorise la transmission de la présente résolution et de la documentation à la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. AUTORISATION DU DÉCAISSEMENT À VILLE LA POCATIÈRE D'UN MONTANT DE 8 000 \$ POUR LE PROJET SOUMIS AU FDT : RÉFECTION DE L'AVANT-CHAMP DU TERRAIN DE BASEBALL (Document déposé identifié PT-15 CM2016-11-23)

Attendu que la liste des projets recommandés par la conseillère en développement rural, en annexe, soumis au FDT a préalablement été déposée sur *conseil sans papier* et que les membres du conseil s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

416-CM2016

*il est proposé par monsieur Louis-Georges Simard,
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska entérine la recommandation de la conseillère en développement rural et autorise le décaissement de 8 000 \$ relatif au projet de réfection de l'avant-champ du terrain de baseball à la Ville de La Pocatière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. RÉOLUTION CONSENTANT À L'OFFRE DE VENTE D'UN TERRAIN DE VILLÉGIATURE AU LOCATAIRE

Attendu que la MRC a signé avec le ministère une entente de délégation de gestion des gravières et sablières et de la villégiature privée sur les terres du domaine de l'État ;

Attendu que cette délégation confère aux MRC différents pouvoirs et responsabilités en matière de gestion foncière sur les terres du domaine de l'État, dont celui de vendre des terres sous réserve de l'approbation du ministre ;

Attendu que la MRC a reçu, en 2013, une demande d'achat d'un terrain localisé au lac de l'Est de la part du locataire du terrain ;

Attendu que le terrain pour lequel la demande a été effectuée est localisé dans un secteur où la majorité des terrains sous bail ont été achetés et donc, où le territoire public est déjà morcelé ;

Attendu que la MRC a déjà procédé à la vente de terrains au lac de l'Est et n'a pas adopté de directive contre ce type de vente ;

EN CONSÉQUENCE,

417-CM2016

*il est proposé par monsieur Denis Lévesque,
appuyé par monsieur Raymond Chouinard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE la MRC de Kamouraska consent à effectuer une offre de vente pour un terrain de villégiature, à cet effet, elle analysera l'admissibilité de la demande et acheminera le dossier au Ministère des ressources naturelles afin d'avoir l'approbation du ministre pour cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. SUIVI DANS LES TRAVAUX D'INSPECTION EN ÉVALUATION FONCIÈRE (Documents déposés identifiés PT-17.1 CM2016-11-23 et PT-17.2 CM2016-11-23)

Un tableau de suivi des travaux au Service de l'évaluation foncière et un tableau du nombre de dossiers à traiter en date du 18 novembre ont été déposés sur *conseil sans papier*. Divers questionnements sont émis. Il est mentionné que la responsable du Service d'évaluation, Me Line St-Pierre participera à la séance du conseil de décembre prochain afin de présenter un bilan financier annuel et la compilation des dossiers traités en 2016.

18. PROJET D'ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE DES VÉHICULES (Document déposé identifié PT-18 CM2016-11-23)

Le préfet, monsieur Yvon Soucy, informe les membres du présent conseil de l'intention de la MRC de se porter acquéreur d'un afficheur de vitesse des véhicules et de procéder à la location de cet afficheur aux municipalités qui en feront la demande. Sur le principe de l'utilisateur-payeur, les locations pourraient être par exemple de 75 \$ par semaine et les revenus ainsi générés pourraient servir à l'achat d'un deuxième afficheur, selon les besoins exprimés par les municipalités. L'achat d'un tel équipement sera discuté lors de la prochaine rencontre du comité de sécurité publique, ceci afin d'assurer l'arrimage des actions prioritaires des municipalités avec celles de la Sûreté du Québec.

418-CM2016

*Il est proposé par madame Hélène Laboissonnière,
appuyé par monsieur Sylvain Hudon
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Migneault, à procéder à l'achat d'un afficheur de vitesse des véhicules.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE PAR LE PRÉFET DE L'AVENANT 2016-1 AU CONTRAT DE PRÊT FLI (Document déposé identifié PT-19 CM2016-11-23)

Attendu que l'avenant 2016-1 au contrat de prêt FLI a été déposé sur *conseil sans papier* et que les membres du présent conseil s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE,

419-CM2016

il est proposé par monsieur Jean Dallaire, appuyé par monsieur Gilles Lévesque et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote; il est résolu

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise la signature par le préfet de l'avenant 2016-1 au contrat de prêt FLI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. RÉSOLUTION RELATIVE À LA FACTURATION PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (Document déposé identifié PT-20 CM2016-11-23)

Considérant que plus de 1040 municipalités québécoises ont recours aux services de la Sûreté du Québec;

Considérant que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

Considérant que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

Considérant que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

Considérant que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

Considérant que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

Considérant que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat a été approuvé par les membres du Comité de révision;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération des municipalités du Québec (FQM) doivent entériner ces modèles;

Considérant que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme

payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

Considérant que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

Considérant que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

420-CM2016

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire,
appuyé par madame Anita O.-Castonguay
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et :

DEMANDE au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

DEMANDE que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

DEMANDE qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

DEMANDE que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2016 ADOPTÉ PAR LA VILLE DE LA POCATIÈRE (Document déposé identifié PT-20 CM2016-11-23)

Attendu qu' en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de La Pocatière a transmis, pour approbation à la MRC de Kamouraska, copie du règlement n° 11-2016 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 21-90

afin de retirer, pour la zone Cc10, certains usages autorisés;

Attendu que le conseil de la MRC de Kamouraska doit, selon les dispositions de l'article 137.3 de la Loi, examiner et approuver ledit règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Attendu que l'approbation du conseil de la MRC est préalable à l'entrée en vigueur dudit règlement;

Attendu que l'analyse du règlement susnommé révèle que celui-ci respecte les objectifs du schéma d'aménagement ainsi que les dispositions du document complémentaire et les critères de conformité établis par le conseil de la MRC de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE,

421-CM2016

*il est proposé par monsieur Rénaud Bernier,
appuyé par monsieur Gilles Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le règlement n° 11-2016 adopté par la Ville de La Pocatière soit par les présentes approuvé afin qu'il puisse entrer en vigueur conformément à la Loi.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. ORGANISATION D'UNE VISITE À L'USINE DE BIOMÉTHANISATION DE LA SEMER

Une visite de l'usine de biométhanisation de Cacouna s'organise à l'intention des maires du présent conseil et des directions générales des municipalités. Ces derniers seront contactés afin de fixer une date. Un transport par minibus est aussi prévu.

23. INFORMATION SUR LE PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (Document déposé identifié PT-23 CM2016-11-23)

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe qu'un nouveau cadre normatif du Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles est entré en vigueur le 1^{er} novembre dernier. Il y est, entre autres, mentionné que « les municipalités dont le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé a été transmis par la municipalité régionale au plus tard le 31 octobre 2016 pourront recevoir leur subvention lors de la redistribution à venir en décembre ». Cette exigence du MDELCC ayant été rencontrée par notre MRC, les municipalités pourront recevoir les redevances attendues.

24. DÉPÔT DE LA RÉOLUTION 5787-16 DE LA MRC ROBERT-CLICHE CONCERNANT LE DÉPLOIEMENT D'OPTILAB

Les membres du présent conseil ont pris connaissance de la résolution 5787-16 de la MRC Robert-Cliche concernant le déploiement d'Optilab. La MRC de Kamouraska a déjà fait parvenir deux résolutions et une lettre co-signée par MM. Yvon Soucy, préfet, Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière et madame Marie-Claude Deschênes, directrice générale du Cegep de La Pocatière à madame Isabelle Malo, directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'au député de Côte-du-Sud, monsieur Norbert Morin et au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, monsieur Jean D'Amour.

25. RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION À LA FQM POUR L'ANNÉE 2017 (Document déposé identifié PT-25 CM2016-11-23)

Le directeur général informe les membres du présent comité administratif que les frais d'adhésion à la FQM pour l'année 2017 s'élèvent à 466.80 \$, incluant les taxes et se déclinant comme suit : 203 \$ pour le Service de ressources humaines et 203 \$ pour le Fonds de défense, plus taxes applicables.

Conformément aux règlements généraux de la FQM, puisque plus du tiers des municipalités du territoire étaient membres de la Fédération en 2016, la MRC conservera le statut de membre, en 2017 et ce, sans aucuns frais pour la cotisation de base.

422-CM2016

*Il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet,
appuyé par monsieur Gervais Darisse
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le renouvellement annuel de notre adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2017, au montant de 466.80 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26. RÉSOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE D'APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FQM DANS LE DOSSIER DES HYDROCARBURES (Documents déposés identifiés PT-26.1 CM2016-11-23 et PT-26.2CM2016-11-23)

Considérant que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, *Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

- Considérant qu'** il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;
- Considérant que** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;
- Considérant que** les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;
- Considérant qu'** en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106, le 29 septembre 2016;
- Considérant que** le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;
- Considérant que** lors de l'assemblée générale, le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

EN CONSÉQUENCE,

423-CM2016

*il est proposé par monsieur Gervais Darisse,
appuyé par monsieur Richard Préfontaine
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand :

D'ADOPTER un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'ABROGER l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gazières et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les

habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

D'APPUYER activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27. DEMANDE D'APPUI DU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ (Documents déposés identifiés PT-27.1 CM2016-11-23 et PT-27.2 CM2016-11-23)

Attendu que le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État;

Attendu que l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain;

Attendu que des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts;

Attendu que les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie;

Attendu que le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer;

Attendu que le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle dont le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 \$);

Attendu que le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques;

EN CONSÉQUENCE,

424-CM2016

*il est proposé par madame Anita O.-Castonguay,
appuyé par madame Hélène Laboissonnière
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska appuie le *Regroupement pour un Québec en santé* et demande au gouvernement du Québec :

DE poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :

- par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme
- par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre

D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien des Québécoises et des Québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**28. LISTES SUGGÉRÉES D'ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS
(Documents déposés identifiés PT-28.1 CM2016-11-23 pour MRC, PT-28.2
CM2016-11-23 pour FGMVT et PT-28.3 CM2016-11-23 pour TNO)**

Je, soussigné, Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2016. Attendu que les listes suggérées d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 18 novembre 2016 pour la MRC, FGMVT et les territoires non organisés (TNO), lesquels sont portés au grand livre des comptes fournisseurs, ont été préalablement déposées aux membres du conseil, et qu'elles concernent les montants totaux suivants :

1) MRC	
• Dépenses MRC	12,215.58 \$
2) FGMVT	
• Dépenses	654.00 \$
3) Territoires non organisés	
• Dépenses	17,468.80 \$

EN CONSÉQUENCE,

425-CM2016

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet,
appuyé par monsieur Raymond Chouinard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant aux listes d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 18 novembre 2016 pour la MRC, FGMVT et pour les TNO. Ces listes seront déposées comme pièces dans le *Registre des documents déposés* et identifiées comme suit : *Documents déposés identifiés PT-28.1 CM2016-11-23 pour MRC, PT-28.2 CM2016-11-23 pour FGMVT et PT-28.3 CM2016-11-23 pour TNO*)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28.A DÉPÔT DES LISTES SÉLECTIVES DE L'HISTORIQUE DES CHÈQUES COUVRANT LES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2016 (*Documents déposés identifiés PT-28.A1 CM2016-11-23 pour MRC, PT-28.A2 CM2016-11-23 pour Édifice, PT-28.A3 CM2016-11-23 pour FGMVT et PT-28.A4 CM2016-11-23 pour TNO*)

À titre informatif, aux fins de contrôle mensuel des activités financières de la MRC, les listes sélectives de l'historique des chèques couvrant les déboursés du mois d'octobre 2016 ont été préalablement déposées sur le *conseil sans papier*, et qu'elles concernent les montants totaux suivants :

1) <u>MRC de Kamouraska</u>	
• Dépenses	217 454.56 \$
• Salaires, traitement et DAS	130 492.86 \$
2) <u>Édifice Claude-Béchar</u>	
• Dépenses	113 224.64 \$
3) <u>FGMVT</u>	
• Dépenses	8 019.05 \$
4) <u>TNO</u>	
• Dépenses	2 324.22 \$

Les membres du conseil confirment avoir pris connaissance de ces documents.

Ces documents seront déposés comme pièces dans le *Registre des documents déposés* sous la rubrique intitulée « *Historique des chèques* » et identifiés comme *PT-28.A1 CM2016-11-23 pour MRC, PT-28.A2 CM2016-11-23 pour Édifice, PT-28.A3 CM2016-11-23 pour FGMVT et PT-28.A4 CM2016-11-23 pour TNO*.

29. RÉOLUTION DE SYMPATHIE À L'ENDROIT DE MONSIEUR RÉNALD BERNIER ET DE SON ÉPOUSE SUITE AU DÉCÈS DE MADAME MARIE-PAULE OUELLET-BÉRUBÉ

Les membres du conseil sont informés du décès de madame Marie-Paule Ouellet-Bérubé, belle-mère de monsieur Réналd Bernier, maire de la Ville de Saint-Pascal.

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska adresse une motion de sympathie à monsieur Régnald Bernier et son épouse à la suite du décès de madame Marie-Paule Ouellet-Bérubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30. POINT D'INFORMATION : SERVITECH - EXAMEN DE L'ÉTAT DES RÔLES D'ÉVALUATION DONT L'ÉQUILIBRATION EST FACULTATIVE

Le document de Servitech, *Examen de l'état des rôles d'évaluation dont l'équilibration est facultative* a préalablement été déposé sur conseil sans papier et les membres du présent conseil en ont pris connaissance.

31. CORRESPONDANCE (*Document déposé identifié PT-31CM2016-11-23: l'une à la suite de l'autre*)

- ✓ Lettre de la MRC de la Matanie nous informant du versement d'un montant de 13 085 \$ correspondant à 75 % de l'aide financière du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- ✓ État de dépôt du ministère des Transports (25 094 \$) – Subvention entretien 16-17
- ✓ État de dépôt du ministère des Transports (7 897 \$) – Subvention entretien 16-17, 2^e versement
- ✓ État de dépôt du ministère des Transports (54 795 \$) – Transport adapté, 4^e versement 2016
- ✓ Avis du quatrième versement de la contribution financière pour le transport adapté 2016 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- ✓ Lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant l'attribution d'une aide financière de 125 000 \$ pour l'année 2016 pour la poursuite du service de transport collectif
- ✓ Lettre du ministère de la Sécurité publique du Québec – Direction du rétablissement, accompagnée d'un chèque au montant de 6 500 \$ qui constitue le premier versement visant à soutenir l'investissement pour le démarrage de cours Pompier I ou Pompier II
- ✓ Lettre du ministère de la Sécurité publique du Québec - Direction de la prévention et de l'organisation policière, relativement à la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec 2017
- ✓ Résolution numéro 5783-16 de la MRC Robert-Cliche concernant l'entente pour les services de la Sûreté du Québec
- ✓ Résolution 2016-11-506 de Ville de Saint-Pascal concernant l'identification des besoins de la Ville en matière de sécurité civile auprès de la MRC de Kamouraska
- ✓ Résolution 16-11-22 de la municipalité de Rivière-Ouelle concernant la demande en matière de sécurité civile auprès de la MRC de Kamouraska
- ✓ Résolution de la municipalité de Saint-Germain demandant une rencontre avec le service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire de la MRC de Kamouraska
- ✓ Résolution de la municipalité de Saint-Germain concernant une modification au règlement de zonage
- ✓ Publications de l'Office québécois de la langue française : *Affichage des marques de commerce* et *Le français, langue du travail, du commerce et*

des affaires au Québec

- ✓ Lettre de la municipalité de Rivière-Ouelle adressée à monsieur Jean-Marie Dionne du MDDELCC pour résumer l'essentiel de la rencontre du 12 octobre 2016 concernant les alternatives quant au chemin d'accès au développement du Boisé de l'Anse
- ✓ Lettre de madame Marie-Josée Guoin, présidente de la CPTAQ, annonçant la suspension de traitement des demandes à portée collective
- ✓ Lettre de la MRC de L'Islet informant la MRC de Kamouraska qu'elle a mis en place un nouveau service de transport collectif « Accès L'Islet »
- ✓ Lettre de félicitations de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska relativement au Prix Leadership municipal
- ✓ Lettre de félicitations du député Bernard Généreux relativement au Prix Leadership municipal
- ✓ Lettre de félicitations du président de la FQM, monsieur Richard Lehoux, relativement au Prix Leadership municipal
- ✓ Certificat de déclaration à l'Assemblée nationale du Québec du député Norbert Morin pour souligner le projet Enseigner le Kamouraska
- ✓ Lettre de remerciements de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri pour la participation financière de la MRC de Kamouraska à la première édition de la Journée des Philippéens
- ✓ Lettre de remerciements de l'UPA pour la contribution de la MRC de Kamouraska pour la 14^e édition de la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec
- ✓ Lettre de remerciements de la municipalité de Rivière-Ouelle pour le prêt des tables et des nappes de la MRC à l'occasion des portes ouvertes et de l'inauguration des nouveaux locaux de la municipalité

32. AUTRES SUJETS

32.1 PRÉSIDENCE D'HONNEUR À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE L'APHK

Le préfet, monsieur Yvon Soucy, informe les membres du présent conseil que *l'Association des personnes handicapées du Kamouraska (APHK)* souhaite tenir une campagne de financement et que monsieur Rénald Bernier, maire de Ville de Saint-Pascal et lui-même, ont été sollicités par madame Carole Lévesque à titre de co-présidents de la campagne. Ainsi,

427-CM2016

il est unanimement proposé et résolu

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska appuie la nomination de MM. Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska et Rénald Bernier, maire de Ville de Saint-Pascal à titre de co-présidents de la campagne de financement de l'APHK.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32.2 PROJET DE RÉSOLUTION À SOUMETTRE AUX MUNICIPALITÉS VISANT LA RÉVISION DES INSTRUMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS (*Document déposé identifié PT-32.2 CM2016-11-23*)

Tel que convenu à un précédent conseil, la MRC est disposée à offrir aux municipalités la possibilité que le service d'aménagement et de mise en valeur du territoire soit mandaté, par les municipalités qui en font la demande, pour qu'il procède à la révision complète des instruments d'urbanisme, suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement. Un projet de résolution d'intérêt à cet effet est soumis aux membres du présent conseil. Néanmoins, certains questionnements demeurent quant à la façon de s'assurer que les municipalités participantes continueront de payer pour les 6 prochaines années, tel que prévu au projet de résolution. Il est ainsi demandé de préciser les modalités d'engagement de manière à ce que les municipalités ne puissent renoncer à leur engagement de payer jusqu'en 2022. Dans ce contexte, on convient qu'une entente entre les parties sera nécessaire et que les municipalités ne pourront signifier leur engagement dans la démarche qu'en connaissant les clauses de l'entente. Il est donc convenu qu'un projet d'entente liant les municipalités intéressées à la MRC sera soumis ultérieurement au présent conseil. Malgré cela, les municipalités intéressées sont invitées à réserver à leur budget les sommes nécessaires en 2017 pour la réalisation de ce mandat.

32.3 APPROBATION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE BSL POUR L'ANNÉE 2017 (Document déposé identifié PT-32.3 CM2016-11-23)

428-CM2016

Il est proposé par monsieur Rénaud Bernier, appuyé par monsieur Sylvain Hudon et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote; il est résolu

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska approuve le budget de la Régie intermunicipale de l'Énergie BSL pour l'année 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32.4 TRAVAUX DE RÉPARATION À L'ASCENSEUR DE L'ÉDIFICE CLAUDE-BÉCHARD (Documents déposés identifiés PT-32.4A CM2016-11-23, PT-32.4B CM2016-11-23, PT-32.4C CM2016-11-23 et PT-32.4D CM2016-11-23)

Le directeur général mentionne que le coût des travaux estimés par Otis pour réparer l'ascenseur, s'élèvent à 3250 \$, plus taxes applicables. La MRC bénéficie depuis septembre 2016 d'un contrat d'entretien annuel au coût mensuel de 170 \$ qui ne couvre cependant pas de tels travaux. Toutefois, nous avons reçu confirmation que le contrat d'entretien *Prémium* proposé par Otis couvre la totalité des travaux en cause. L'adhésion de la MRC au plan *Prémium* se traduirait par une augmentation approximative de 4200 \$ au total pour les 5 prochaines années.

429-CM2016

Il est proposé par monsieur Richard Préfontaine, appuyé par monsieur Gervais Darisse et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote; il est résolu

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat d'entretien *Premium* en remplacement du contrat *Entretien partiel Otis* (résolution 340-CA2016), rétroactif au 3 septembre 2016 et qui inclut la réparation du joint d'étanchéité ainsi que celle de la carte de l'opérateur de porte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32.5 COUVERTURE DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE/SOUMISSION DE MONSIEUR GILLES GAGNON

Attendu que par sa résolution 401-CA2016, le comité administratif de la MRC de Kamouraska a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à engager un montant maximal de 1200 \$, plus les frais correspondant à la participation de la MRC de Kamouraska pour défrayer les coûts relatifs à l'embauche d'un consultant, en l'occurrence, monsieur Gilles Gagnon, pour élaborer un devis d'appel d'offres relativement à la couverture de téléphonie cellulaire;

Attendu que la soumission reçue de monsieur Gagnon est de 7085 \$ plus les taxes et frais de déplacements, à répartir entre les 5 MRC participantes à la démarche, et dépasse donc le montant initialement estimé pour chacune des MRC;

EN CONSÉQUENCE,

430-CM2016

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire,
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Migneault à engager un montant de 1417 \$, plus les taxes applicables et les frais correspondant à la participation de la MRC de Kamouraska, pour défrayer les coûts relatifs à l'embauche de monsieur Gilles Gagnon, dont le mandat est d'élaborer un devis d'appel d'offres relativement à la couverture de téléphonie cellulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32.6 RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE TRANSCANADA

À titre d'information, monsieur Yvon Soucy précise que lui-même ainsi que le directeur général et la directrice générale adjointe ont rencontré les représentants de TransCanada le 22 novembre dernier. Les informations reçues ont été essentiellement les mêmes que celles transmises au printemps dernier à Saint-Onésime-d'Ixworth. Les principales préoccupations de la MRC ont été de nouveau soulevées et M. Soucy a fait part du peu d'enthousiasme de la région face au projet. Les représentants de TransCanada ont signifié qu'ils effectuent

actuellement une tournée des municipalités touchées par le projet et qu'à cet effet, ils ont déjà rencontré certains élus du territoire.

32.7 MISSION, VISION, VALEURS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Migneault, informe les membres du présent conseil qu'une rencontre à l'intention des élus et du personnel de la MRC est prévue se tenir le 1^{er} février prochain. Profitant de l'occasion, le lancement des mission, vision et valeurs de la MRC sera fait.

32.8 MARCHÉ DES SAVEURS DU BAS-SAINT-LAURENT

Le préfet, monsieur Yvon Soucy, informe les membres du conseil qu'en reconnaissance de notre collaboration et de notre soutien à l'achat local, nous avons reçu une vingtaine de laissez-passer pour le 12^e Salon bioalimentaire, *Marché des saveurs du Bas-Saint-Laurent* qui se tiendra du 1^{er} au 4 décembre, au Tennis de Rimouski. Ces laissez-passer sont offerts à tous les élus.

33. DOCUMENTATION D'INFORMATION GÉNÉRALE

- Rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique de la MRC de Kamouraska pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil soulignent la présence de madame Maryse Hénault-Tessier, directrice générale adjointe et lui souhaitent un bon retour au travail.

34. FERMETURE DE LA SÉANCE

Les points mentionnés à l'ordre du jour ayant tous été traités, la séance est levée à 22 h.

431-CM2016

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire,
et résolu*

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

(Signé)

Yvon Soucy

Le directeur général,

(Signé)

Yvan Migneault